L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 22 NOVEMBRE 1881.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1881
Thermomètre — Pluies partielles, vents du nord-ouest au nord-est, température généralement un peu au-dessous de la moyenne.

Thermomètre du 21 novembre 1881
Observations de C. Durazzo, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	53	11
Midi	68	20
3 P. M.	64	17
10 P. M.	64	17

Lundi, 21 novembre, 2 h. 06 P.M.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Galveston, Tex.	52	Louisville, Ky.	40
Indianola, Tex.	47	Memphis, Tenn.	44
Shreveport, La.	47	Mobile, Ala.	56
Vicksburg, Miss.	47	New Orleans, La.	54
Nashville, Tenn.	47	Montgomery, Ala.	48
Chattanooga, Tenn.	47	Nashville, Tenn.	43
Cincinnati, Ohio.	40	New Orleans, La.	54
Cleveland, Ohio.	37	Opelika, Ala.	43
Detroit, Mich.	37	Pensacola, Fla.	43
Duluth, Minn.	29	Savannah, Ga.	47
Escanaba, Mich.	32	Shreveport, La.	47
Evansville, Ind.	42	Vicksburg, Miss.	36
Fort Wayne, Ind.	33	Wilmington, N.C.	50
Grand Haven, Mich.	32	Baltimore, Md.	40
Grand Rapids, Mich.	28	Pittsburg, Penn.	38
Indianapolis, Ind.	42	Washington, D.C.	40

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux au plus bas).

Cairo, Ill.	5.00	Nashville, Tenn.	10.66
Carrollton, La.	12.00	New Orleans*	8.11
Columbus, Ky.	13.02	Quitman, Miss.	5.01
Evansville, Ind.	11.02	Shreveport, La.	15.07
Fort Smith, Ark.	14.07	Shreveport, La.	17.04
Fulton, Ark.	9.07	St. Louis, Mo.	23.10
Helena, Ark.	6.06	Vicksburg, Miss.	28.06
Memphis, Tenn.	9.11	Vicksburg, Miss.	28.04
Napoleon, Ark.	20.06	Yazoo City, Miss.	22.00

(*) Différence du niveau des basses eaux de 1874.

A. J. ARMSTRONG,
Private Signal Corps, U. S. A.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits au Bureau de Santé dans les 48 heures.

Mariages.

Jeanne J. Duffy à mlle Annie Ward.
Philip Mumbler à mlle Mary Grotzel.
Adam Schmidt à mlle Mary Mahanky.
Thomas Judd à mlle Alice Cosgan.
Robert Mahaffy à mme Veuve Rachel Cooper.

Naissances.

Mme Paul Baldasser, un garçon, 19 août.
" Wm H Voelker, un garçon, 9 nov.
" Wm Harper, un garçon, 5 nov.
" John Ryan, un garçon, 30 oct.
" Wm Hamblin, un garçon, 5 nov.
" Peter O'Connor, un garçon, 5 nov.
" Geo H Hamblin, un garçon, 14 oct.
" Jos Darel, un garçon, 30 nov.
" Louis Dupuis, un garçon, 7 nov.
" Cornelius L Camp, un garçon, 16 nov.
" Wm Collins, une fille, 12 nov.
" P J Riley, une fille, 25 oct.
" M Conry, un garçon, 23 nov.
" Jos Lemaire, une fille, 11 nov.
" James Goldsmith, une fille, 16 nov.
" Chas Miller, un garçon, 29 oct.
" Mary C Williams, une fille, 6 nov.
" Thos F Hagan, une fille, 16 nov.
" Jos Bergeron, une fille, 5 oct.
" Jos Bergeron, une fille, 31 août.
" S Dickenson, un garçon, 19 oct.
" Jos Davis, une fille, 13 nov.
" H Hinz, une fille, 18 nov.

Décès.

Bridget Andrews, c, 19 ans, rue Urquhart, près Soniat.
Mme Louis S Adler, 32 ans, rue Constance, près Julia.
Mme F Schumacher, 34 ans, No 1823 rue St-Thomas.
Hugo Ryan, 19 ans, No 645 rue St-Claude.
Camille Vinet, c, 24 ans, No 2425 rue Nord-Derbigny.
Mme Anna J Nolan, 70 ans, No 3 rue Amelie.
Jacob Weidley, c, 57 ans, cote Marigny et Gentilly.
C H Clendidel, 76 ans, rue Washington, près Claude.
Mme Veuve Mary M Welbrandt, 81 ans, rue Prieur, près St-Claude.
Mme Bridget E Rigby, c, 1 mois, No 37 rue Soniat.
Mme Hester Cour, 24 ans, No 20 rue Adele.
Mme Kingston, c, 26 ans, ruelle Jackson.
Mme P Lafargue, 40 ans, rue Derbigny, près Marigny.
Joseph W Sentell, 22 ans, No 127 rue Constantinople.
Mme Lambertshaer, 46 ans, pensionnaire Jefferson.
Jeanne Gouves, c, 26 ans, No 128 rue Nord-Roman.
John T Carter, 23 ans, No 191 rue Camp.
Jean Lefèvre, c, 19 ans, No 60 rue Orléans.

Décès de la semaine. — Il est mort, dans la semaine, dans les limites de la Nouvelle-Orléans, 114 personnes, dont 18 de la phthisie pulmonaire, 6 de la pneumonie, 8 d'affections du cœur, 5 (petits enfants) et 5 (vieillards) de débilité, 3 de la bronchite aigue, 4 de fièvres des marais, 5 de la dysenterie, 5 de la diarrhée, 3 de la phthisie, 2 de la fièvre typhoïde, 4 du trismus nascentium, 4 (petits enfants) de convulsions.

Ages.—Au-dessous d'un an, 23; de 1 à 2 ans, 5; de 2 à 5 ans, 2; de 5 à 10 ans, 5; de 10 à 15 ans, 2; de 15 à 20 ans, 6; de 20 à 25 ans, 12; de 25 à 30 ans, 4; de 30 à 40 ans, 14; de 40 à 50 ans, 20; de 50 à 60 ans, 15; de 60 à 70 ans, 8; de 70 à 80 ans, 6; de 80 à 90 ans, 1; de 90 à 100 ans, 0; 100 ans et au-dessus de 100 ans, 0.

Nationalité.—Belges, 1; Chinois, 1; Anglais, 3; Français, 2; Allemands, 9; Irlandais, 11; Louisianais, 71; Suisses, 2; Américains (autres que Louisianais), 14; natifs des Antilles, 1.

Il est mort 71 personnes du sexe masculin, y compris 30 de couleur; 43 du sexe féminin, dont 22 de couleur.

Il y a eu 20 décès à l'hôpital de charité, 2 à l'asile des aliénés, 2 à d'autres hospitaux de charité.

Les coroners ont délivré 25 certificats de décès.

Il y a eu 10 morts-nés, dont 2 de couleur.

Voyageurs arrivés aux principaux Hôtels.

HOTEL ST-CHARLES.

T Kelley, Liverpool; R B Ismond et wife, N J; A Bellon, Paris; J Bellon, Paris; J Fisher, Phila; A Hutton, san Fort; J A Cooper, T H Gosney, J F Derrick, T B Gordon, Pau Fortune; J L Wilson, Texas; Mrs Ernst, Mrs Wilson, Texas; Mrs Jones, Texas; Miss Jones, Texas; J F Bishop et femme, Chicago; Jos Sullivan et femme, Vicksburg; Thos Sullivan, Vicksburg; Mrs Sullivan, Vicksburg; Mrs Lee Vertz; J M Bishop et femme, Chicago; Mlle Hutton, St Joseph; H M Monnis et femme, Columbus; Mrs Wm Hall, Columbus; Miss Hall, Columbus; R W Adams et femme, Bloomington; Mrs Thompson et femme, Peoria; R J Sayre et femme, Peoria; J A Vaughan et femme, Danville, Ill; Wm Cahn, New York; J Hall, N J; S Bruce et femme, Michigan; Jos Kelly, Mobile; Jno Bell, Mobile; T J Sprowl, Joliet; J R Laughlin et femme, St Louis; J A Robertson, sans C Scottish, Scottish, J C Saunders, Kansas; C B Davidson, Cleveland; O W Kirby, Geo Gerr, New York; T W Peyton, Memphis; O Marshall, Memphis; C O Stevens, Geo Love, New York; T P Jones, J Hall, New York; J Hall, N J; Mrs Leonard, Michigan; Mrs Bolton, New York; C O Stevens, Geo Love, New York; T P Jones, J Hall, New York; J Hall, N J; Mrs Leonard, Michigan; Mrs Bolton, New York; J C Clayton, Milwaukee; L Burton, Milwaukee; Mrs Burton, Milwaukee; Mrs Gen Wm J Worth, Albany; Mrs Wm Walsey, Chas Furey, Wales; Mrs W Hurlbut, Atlanta; H C Bowman, Cincinnati; Mrs Leonard, Mrs Bolton, Michigan; Jno Leonard, H C Hamrick, St Louis; C W Cass, J E Kelsey, Chas Kelsey, Mrs C W Cass, J H Kelsey, Miss Kelsey, Miss Kelsey, J B Williams, F F Myles, J W Myles, Los; J S McPherson, Ky; L V Place, Mrs Gen Wm Worth; Mrs Bruce; F D Downs, Mrs Thomas, Tenn.

CITY HOTEL.

Chas F Jordan, Bayou des Allemands; R M Whitaker, C O Smith, Lockeyville; A J Cook, Cat Island; Wm Cook, Cat Island; Wm Dunn, Bayou des Allemands; Wm Dunn, Jr, Bayou des Allemands; R B Hunter, Tex; D S Vernon, Grand Bayou; Jas Ray Kirk, Miss; Jno Dunn, Bayou des Allemands; F S McCutchen, Miss; M S Handy Jr, Fla; W F Kenney, Alleghany, Pa; T E Ryan, New F Bayou; Jno Dunn, Bayou des Allemands; Jno Hastings; R M Hale, J F Irwin et wife, Bayou des Allemands; M F Phillips, S W Phillips, Miss; C S Martin, Fort Jackson; Jno Leg, W Hanemann, San Antonio; L E Lacoste, W A Fletcher, Frank Keith, Geo Cowell, Bernard, Tex; W Bernard, Bernard, Tex; Jas Sinclair, Bayou des Allemands, Bayou Thibodaux.

Cour criminelle du district.

Le Président R. (Jugo Lounsberg) — Jules McCormick, Alfred Camere et John Murphy, accusés de vols de nuit, se sont déclarés innocents.

Isaac Dunbar et Henri Johnson se sont reconnus coupables de vol; Andrew Williams et Mathilda Johnson, de vols de nuit.

Mary Granger, accusée de vols de nuit, s'est reconnue coupable d'attaque.

Charles Sherling, accusé de vols de nuit, s'est reconnu coupable d'attaque. Il a été condamné à six heures de prison de punition.

John Bolan a été condamné à une heure de détention à la prison de paroisse, pour vols de bois.

Pat Donovan, convaincu d'être entré, illégalement, dans une maison, avec effraction et d'y avoir commis un vol, a été condamné à quatre ans de travaux forcés.

Cour du juge Rittenberger.

J. P. Cuny, accusé d'insultes et de menaces, a été requis de donner un cautionnement de $250 pour répondre de sa prochaine conduite durant six mois. A défaut de cautionnement, il passera vingt jours en prison.

Wm Burns, convaincu de n'avoir aucun moyen d'existence; Hy Beukner, de vagabondage et Chas Bell, condamnés à $25 d'amende ou trente jours de geôle de police.

John Carlson, accusé d'attaque à main armée, a été acquitté mais ensuite, condamné à $10 d'amende ou vingt jours de geôle de police pour bris de paix.

Charles Woods et Jno Williams, accusés d'port d'armes cachées, a été envoyé à la cour criminelle de district. Cautionnement de $250. Sur le chef de vol, il a été requis de fournir un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

Dan Howell, convaincu d'ivresse et de tentative de suicide, a été condamné à $5 d'amende, ou dix jours de geôle de police.

Joseph Nano, ingénieur, et Dick Brandin, conducteur du train du chemin de fer de "Louisville et Nashville", accusés d'avoir enfreint l'ordonnance qui prohibe une vitesse de plus de six milles à l'heure, dans les limites de la Nouvelle-Orléans, ont donné un cautionnement de $250 jusqu'au jour de l'instruction.

Wm Mc Coy, accusé d'avoir déchargé une arme dans les limites de la ville, d'avoir blessé Pat Sheahan et porté des armes cachées, a dû fournir un cautionnement de $5,500 pour répondre de sa comparution.

Dan Stewart, prévenu de port d'armes cachées, a été envoyé à la cour criminelle de district. Cautionnement de $250.

Hy Hitchcock et Wm Hanahell, accusés d'avoir écrasé une femme de couleur, près du chemin de Gentilly ; Fred Zinkand, prévenu d'abus de confiance et de détournement de fonds, ont fourni un cautionnement de $1,000 et attendant l'interrogatoire.

Les Hyland ou Big Lou, opvaiseurs d'ivresse et de bris de paix, a été condamné à $20 d'amende ou trente jours de geôle de police.

John Fuern, accusé d'avoir blessé Policier de police Cliff, a été envoyé à la cour criminelle de district. Cautionnement de $250.

Cour du juge Davey.

Le Président R. (W. A. Cardwell, convaincus d'ivresse et de bris de paix, a été condamné à $20 d'amende ou trente jours de geôle de police.

Thomas et Caroline Carey, accusés de délit; Victor M. Pascot, prévenu de vente enregistré illégalement—ont été requis de donner un cautionnement de $500 jusqu'au jour de l'instruction.

James Howard, convaincus d'ivresse et de bris de paix, a été condamné à $10 d'amende ou vingt jours de geôle de police.

T. D. Melville, accusé de voies de fait; Wm. Toney, de vol—ont dû fournir un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

La mort de M. Augustus Samuel Lawes, écrasé, le 17 du courant, au coin des rues Delord et Carondelet, par le car No 91 de la Ligne du chemin de fer de Carrollton.

L'enquête d'hier.

Témoignages. — Verdict.

Le coroner Y. R. Lemonnier a commencé, hier, à midi, et terminé à quatre heures, l'enquête qui se rattache à la mort de M. Augustus Samuel Lawes.

Voici les dépositions que les jurés ont entendues et sur lesquelles le verdict est basé.

Le Dr M. Levy.—Je suis sous-chirurgien de l'hôpital de Charité. Je ne fais suis rien de l'accident. Le défunt a été admis à l'hôpital, le 17 du courant, à trois huit et neuf heures du soir. Il y est mort à minuit. Il souffrait de fractures communitives et était mourant.

M. C. R. Rich.—Je demeure à Carrollton, au coin des rues St-Charles et Barthélémy.

Le soir de l'accident, j'étais dans le car No 91 qui a écrasé le défunt. Je ne me souviens pas de l'heure, mais j'étais à l'intérieur. Quand j'ai su qu'un homme avait été écrasé, je suis descendu de car. Il faisait nuit. Après m'être assuré que mes services n'étaient d'aucune utilité, je suis remonté dans le char. Je ne connaissais pas le défunt, qui a été transporté, peu après, à une pharmacie du voisinage.

M. R. B. Fowler—Je suis sergent de la police du sixième precinct. Je demeure au No 358 de la rue St. Claude.

Le soir du jour où le défunt a été écrasé par le car No 91, j'étais dans un autre car, derrière. C'était le 17 du courant, entre 6 et 7 heures. Le car dans lequel j'étais a été arrêté au coin des rues Delord et Carondelet; j'ai vu descendre. En m'avançant, j'ai vu un homme couché sur la voie ferrée, juste en avant du mulet attelé au car que je venais de quitter. Le premier véhicule venait de passer sur les jambes du défunt, que j'ai fait transporter à la pharmacie du coin. J'ai arrêté Mike Delaney, driver du car No 91. Il était presqu'impossible de distinguer quelqu'un sur la voie, car l'obscurité était profonde. Je ne puis dire si le défunt était ivre; le driver ne l'était pas.

M. P. Devine—Je suis caporal de la police du sixième precinct. Je demeure au No 468 de la rue Tchoupitoulas.

(Le témoignage du sergent Rowley ayant été la répétition, celui-ci a dit "Je corrobore la déposition qui vient de m'être lue".)

M. Robert Barr—Je demeure au No 67 de la rue Polymnie.

Je suis "driver" d'un des cars de la Ligne du chemin de fer de Jackson.

Jeudi dernier, entre six et six heures et demie du soir, je conduisais le car No 8 de la ligne de la rue Jackson ; j'étais arrêté à la rue No 91 de la ligne du chemin de fer de Carrollton. Au coin de Tivoli, le premier véhicule devant moi s'est arrêté le mien. Il y avait beaucoup de monde dans la rue. J'ai demandé de quoi il s'agissait, on m'a répondu que le car qui précédait le mien venait d'écraser un homme. C'est alors que j'ai vu quelqu'un couché sur la voie, sur le côté. Si j'avais continué, mon car ne serait point passé sur l'homme, car j'aurais vu ce dernier. Le défunt avait l'air d'être pris de boisson, on sentait l'influence d'une drogue, car il souffrait énormément.

(Le témoin répond à une question qui lui a été posée par un des jurés à dit :)

Je ne crois pas, vu l'obscurité, qu'on aurait pu distinguer quelqu'un couché sur la voie.

M. Chas A. Benedict—Je demeure sur l'Avenue St-Charles.

Le 17 du courant, j'étais assis sur la "plateforme" du car No 91, lorsqu'un homme a été écrasé. Je n'ai su qu'il l'avait été que quand quelqu'un nous a crié qu'un individu venait d'être écrasé. Je n'ai éprouvé aucune secousse. Je regardais en avant dans le moment.

Je suis monté dans le "car" et j'ai alors appris qu'un homme venait d'être écrasé par le véhicule dans lequel je me trouvais. La curiosité ne m'a pas poussé à descendre du car pour voir qui avait été écrasé. Je n'ai quitté un avait été debout sur la voie j'aurais pu le voir, mais je n'aurais pu le voir s'il avait été couché. Ma vue est faible.

M. B. J. Riley.—Je demeure au No. 108 de la rue Magnolia.

Le soir de l'accident, j'étais sur la plateforme du car No. 91 de la ligne du chemin de fer de Carrollton. Au coin des rues Carondelet et Delord, j'ai aperçu une ombre—puis une masse—que j'ai cru être : Arrêtez votre car, un homme vient d'être écrasé, je suis descendu, j'ai été à Pendroit où l'on disait que l'accident avait eu lieu ; j'y ai vu quelqu'un accroché sur la voie, je me suis baissé puis ai relevé l'homme ; j'ai aperçu au bâs sur mon bras. Aidé d'autres personnes, je l'ai transporté à la pharmacie du coin. J'aurais pu distinguer une personne qui eût été debout sur la voie. Il faisait très noir ce soir-là. Le défunt avait l'air d'avoir passablement bu.

Je n'aurais pas pu voir quelqu'un qui aurait été couché sur la voie.

M. J. H. De Rossey.—Le soir de l'accident, j'étais dans le car No 91 de la ligne de Carrollton quand un homme a été écrasé. Je ne sais rien de ce qui s'est passé.

Mme D. Blanché—Je demeure au coin des rues St Charles et Triton Walk.

Le soir de l'accident, j'ai vu le défunt avant qu'il ait été écrasé ; il était en face de chez moi, dans un état d'ivresse. Il a essayé d'entrer dans un car qui passait, mais le driver ne s'est pas arrêté ; il s'est alors dirigé vers la rue Carondelet, où je l'ai perdu de vue. Il était alors six heures et demie. Je ne puis dire qu'un homme avait été écrasé par un "char", au coin des rues Carondelet et Delord, je n'ai entendu rien à l'endroit indiqué ; le défunt avait été transporté à la pharmacie du coin, et je l'ai vu et reconnu ; c'était celui qui était ivre, vers six heures, en face de ma demeure.

Le jury a prononcé un verdict qui déclare que le défunt a été écrasé par le car No 91 de la ligne du chemin de fer de Carrollton, le 17 du courant; en sorte, à l'enseigne de Carondelet et Delord ; que personne n'est à blâmer.

Le jury se composait de MM. Adrien Hava, J. A. Fajen, C. P. Smith, J. W. Burt, D. G. Walker.

Incendie.—Hier matin, à trois heures et demie, un incendie a éclaté dans une maison à deux corps de logis, située rue Annunciation, entre les rues St-Claude et Roman, appartenant à Mme veuve Baker et à Mme Rindel. La bâtisse a été détruite.

Les flammes ont ensuite atteint une maison qui est située dans la rue Roman, entre Montagne et Avenue Washington, qui est la propriété de Mme Tony et que M. H. Burke habite. La bâtisse a été endommagée. La perte est de $600.

On ignore la cause du feu.

L'alarme a été donnée de la boîte 414, au coin des rues Poydras et Urquhart.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Jean B Richi à Octave Montegut, un terrain et bâtisses compris entre les rues Conti, St-Louis, Decatur et Chartres, ayant 31 pieds de face à la rue Conti sur 101 pieds de profondeur.....$3250

A. J Simpson et femme à Mme A V Belle, un terrain et bâtisses compris entre les rues Chestnut, Piaquemines, Berlin et Milan, ayant 31 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur.....$500

Le New Orleans, Mobile and Texas Railroad Company au Louisville and Nashville Railroad Company, le chemin du New Orleans, Mobile and Texas Railroad, allant de la Nille-Orléans à la Mobile, 141 milles de longueur, et le Pontchartrain Railroad, courant entre la Nille-Orléans et le lac Pontchartrain, 7 milles de longueur, et toutes les terres, bâtisses, machines, etc.....$6,000,000

Mme R M Prague et als. à Adam Thompson, un terrain et bâtisses comprises entre les rues Mlle-Lovée, Commune, St-Joseph et Julia, ayant 24 pieds de face à la rue Peters sur 126 pieds de profondeur.....$1500

Les héritiers de E A Delahaye aux mineurs Marie Irene Delahaye et autres, deux terrains et bâtisses compris entre les rues Dumaine, Ste-Anne, Derbigny et Roman, ayant chacun 36 pieds de face à la rue Roman sur 148 pieds de profondeur.....$1400

William Campbell à M H Applegate, un terrain et bâtisses compris entre les rues St-Charles, Terpsichore, Melpomène et Prytania, ayant 30 pieds de face à la rue Terpsichore sur 64 pieds de profondeur.....$3000

Veuve Julia Ohse et als. à Charles L. Ohse, un terrain et bâtisses compris entre les rues Bourgogne, Montegut, Clouet et Dauphine, ayant 125 pieds de face à la rue Bourgogne sur 150 pieds de profondeur.....$200

Les mêmes à Mme Caroline Fok, un terrain et bâtisses compris entre les rues Bourgogne, Montégut, Presse et Roman, ayant 32 pieds de face à la rue Montégut, sur 100 pieds de profondeur.....$610

Paragraphes.—M. Daniel Howell, âgé de vingt-trois ans, a, dans un moment d'ivresse, essayé de se suicider, en se tirant dans le cœur, entre les yeux, trois huit et neuf heures du soir. Il y est mort à minuit. Il souffrait de fractures communitives et était mourant.

M. C. R. Rich.—Je demeure à Carrollton, au coin des rues St-Charles et Barthélémy.

Le soir de l'accident, j'étais dans le car No 91 qui a écrasé le défunt. Je ne me souviens pas de l'heure, mais j'étais à l'intérieur. Quand j'ai su qu'un homme avait été écrasé, je suis descendu de car. Il faisait nuit. Après m'être assuré que mes services n'étaient d'aucune utilité, je suis remonté dans le char. Je ne connaissais pas le défunt, qui a été transporté, peu après, à une pharmacie du voisinage.

M. R. B. Fowler—Je suis sergent de la police du sixième precinct. Je demeure au No 358 de la rue St. Claude.

Le soir du jour où le défunt a été écrasé par le car No 91, j'étais dans un autre car, derrière. C'était le 17 du courant, entre 6 et 7 heures. Le car dans lequel j'étais a été arrêté au coin des rues Delord et Carondelet; j'ai vu descendre. En m'avançant, j'ai vu un homme couché sur la voie ferrée, juste en avant du mulet attelé au car que je venais de quitter. Le premier véhicule venait de passer sur les jambes du défunt, que j'ai fait transporter à la pharmacie du coin. J'ai arrêté Mike Delaney, driver du car No 91. Il était presqu'impossible de distinguer quelqu'un sur la voie, car l'obscurité était profonde. Je ne puis dire si le défunt était ivre; le driver ne l'était pas.

M. P. Devine—Je suis caporal de la police du sixième precinct. Je demeure au No 468 de la rue Tchoupitoulas.

(Le témoignage du sergent Rowley ayant été la répétition, celui-ci a dit "Je corrobore la déposition qui vient de m'être lue".)

M. Robert Barr—Je demeure au No 67 de la rue Polymnie.

Je suis "driver" d'un des cars de la Ligne du chemin de fer de Jackson.

Jeudi dernier, entre six et six heures et demie du soir, je conduisais le car No 8 de la ligne de la rue Jackson ; j'étais arrêté à la rue No 91 de la ligne du chemin de fer de Carrollton. Au coin de Tivoli, le premier véhicule devant moi s'est arrêté le mien. Il y avait beaucoup de monde dans la rue. J'ai demandé de quoi il s'agissait, on m'a répondu que le car qui précédait le mien venait d'écraser un homme. C'est alors que j'ai vu quelqu'un couché sur la voie, sur le côté. Si j'avais continué, mon car ne serait point passé sur l'homme, car j'aurais vu ce dernier. Le défunt avait l'air d'être pris de boisson, on sentait l'influence d'une drogue, car il souffrait énormément.

(Le témoin répond à une question qui lui a été posée par un des jurés à dit :)

Je ne crois pas, vu l'obscurité, qu'on aurait pu distinguer quelqu'un couché sur la voie.

M. Chas A. Benedict—Je demeure sur l'Avenue St-Charles.

Le 17 du courant, j'étais assis sur la "plateforme" du car No 91, lorsqu'un homme a été écrasé. Je n'ai su qu'il l'avait été que quand quelqu'un nous a crié qu'un individu venait d'être écrasé. Je n'ai éprouvé aucune secousse. Je regardais en avant dans le moment.

Je suis monté dans le "car" et j'ai alors appris qu'un homme venait d'être écrasé par le véhicule dans lequel je me trouvais. La curiosité ne m'a pas poussé à descendre du car pour voir qui avait été écrasé. Je n'ai quitté un avait été debout sur la voie j'aurais pu le voir, mais je n'aurais pu le voir s'il avait été couché. Ma vue est faible.

M. B. J. Riley.—Je demeure au No. 108 de la rue Magnolia.

Le soir de l'accident, j'étais sur la plateforme du car No. 91 de la ligne du chemin de fer de Carrollton. Au coin des rues Carondelet et Delord, j'ai aperçu une ombre—puis une masse—que j'ai cru être : Arrêtez votre car, un homme vient d'être écrasé, je suis descendu, j'ai été à Pendroit où l'on disait que l'accident avait eu lieu ; j'y ai vu quelqu'un accroché sur la voie, je me suis baissé puis ai relevé l'homme ; j'ai aperçu au bâs sur mon bras. Aidé d'autres personnes, je l'ai transporté à la pharmacie du coin. J'aurais pu distinguer une personne qui eût été debout sur la voie. Il faisait très noir ce soir-là. Le défunt avait l'air d'avoir passablement bu.

Je n'aurais pas pu voir quelqu'un qui aurait été couché sur la voie.

M. J. H. De Rossey.—Le soir de l'accident, j'étais dans le car No 91 de la ligne de Carrollton quand un homme a été écrasé. Je ne sais rien de ce qui s'est passé.

Mme D. Blanché—Je demeure au coin des rues St Charles et Triton Walk.

Le soir de l'accident, j'ai vu le défunt avant qu'il ait été écrasé ; il était en face de chez moi, dans un état d'ivresse. Il a essayé d'entrer dans un car qui passait, mais le driver ne s'est pas arrêté ; il s'est alors dirigé vers la rue Carondelet, où je l'ai perdu de vue. Il était alors six heures et demie. Je ne puis dire qu'un homme avait été écrasé par un "char", au coin des rues Carondelet et Delord, je n'ai entendu rien à l'endroit indiqué ; le défunt avait été transporté à la pharmacie du coin, et je l'ai vu et reconnu ; c'était celui qui était ivre, vers six heures, en face de ma demeure.

Le jury a prononcé un verdict qui déclare que le défunt a été écrasé par le car No 91 de la ligne du chemin de fer de Carrollton, le 17 du courant; en sorte, à l'enseigne de Carondelet et Delord ; que personne n'est à blâmer.

Le jury se composait de MM. Adrien Hava, J. A. Fajen, C. P. Smith, J. W. Burt, D. G. Walker.

Incendie.—Hier matin, à trois heures et demie, un incendie a éclaté dans une maison à deux corps de logis, située rue Annunciation, entre les rues St-Claude et Roman, appartenant à Mme veuve Baker et à Mme Rindel. La bâtisse a été détruite.

Les flammes ont ensuite atteint une maison qui est située dans la rue Roman, entre Montagne et Avenue Washington, qui est la propriété de Mme Tony et que M. H. Burke habite. La bâtisse a été endommagée. La perte est de $600.

On ignore la cause du feu.

L'alarme a été donnée de la boîte 414, au coin des rues Poydras et Urquhart.

Le bureau de police a dégé hier soir.

Le caporal H. Thoman (du troisième precinct) accusé de négligence, de conduite indigne d'un officier, d'avoir reçu de l'argent de certaines personnes pour permettre certains délits, d'être entré dans un café et d'y être resté une heure et demie, en violation des règlements—a été rayé des cadres.

L'officier Météyé accusé d'avoir donné un faux témoignage dans l'affaire du caporal Thoman et le caporal Gilbert, pour n'avoir pas rapporté les abus de Thoman à son officier supérieur—ont été rayés des cadres.

Le policeman Jas. Comfort, de la station du port, accusé de négligence, a été condamné à perdre un jour de paie.

Le policeman W. A. Sütes, de la station du septième precinct, a été rayé des cadres, sous prévention de négligences et d'ivresse.

Le bureau s'est ensuite ajourné à lundi prochain.

—Charlie Wood, prévenu d'avoir volé une paire de souliers d'un magasin du coin des rues Decatur et Hôpital, a été déroué à la station du cinquième precinct.

—Joseph Nano, ingénieur et D. Brandin "conducteur" du chemin de fer de Louisville et Nashville ont été arrêtés, hier, par ordre de la cour Milteberger pour avoir enfreint l'ordonnance qui prohibe une vitesse de plus de six milles à l'heure dans les limites de la ville.

—Hier, à cinq heures et demie de l'après-midi, Thomas O. Doyle, accusé de s'être enivré et d'avoir insulté des passants à l'encoignure Canal et Royale, a été déroué à la station en face la place Jackson.

—Dans les vingt-quatre heures expirées hier matin, à cinq heures et demie, la police a fait 50 arrestations, dont 13 dans le premier "precinct." 3 dans le deuxième, 14 dans le troisième, 4 dans le quatrième, 6 dans le cinquième, 4 dans le sixième, 3 dans le huitième, 3 dans celui du port. Elle n'en a opéré ni dans le septième, ni dans le sous-septième, ni dans celui des faubourgs.

—Hier, M. Chas Entevistle réparait le toit de la maison No 277 de la rue de la Commune ; ayant glissé il est tombé sur le trottoir ; il a reçu plusieurs contusions internes. On l'a transporté à l'hôpital. M. Entevistle a cinquante-trois ans ; il est marié. Après s'être échappé, il s'était rendu à la station de police de l'endroit. Le pansement de ses blessures fait, il repartit en disant qu'il serait probablement attaqué une seconde fois. En effet, on a retrouvé son corps dans un fossé, près du Carrick. Il avait les deux bras et une jambe cassés. On a fait deux arrestations.

La question de l'armée au parlement Italien.

Rome, 20—Signor Depretis, président du conseil, répondant à une interpellation dans la Chambre des Députés, a dit que le gouvernement n'avait pas encore discuté les propositions de ministre de la guerre relatives au complet actuellement de l'organisation de l'armée. Il espérait pouvoir tirer du budget ordinaire une somme suffisante pour pourvoir à l'accroissement de l'armée active et aux travaux indispensables à la défense du territoire.

Tentative contre la vie de M. Depretis.

Rome, 21—Moccaleso, qui a joué son pistolet de la galerie dans la salle des députés d'Italie, est âgé d'environ 30 ans. Il est né à Arrafone, Sicile. Il a déjà été emprisonné pour blessures faites avec l'intention de tuer. Il était encore sous la surveillance de la police.

Il paraît que c'est pendant lui-même à la station de police, demandant qu'on le surveillât sans quoi il pourrait se livrer à quelqu'excès. On croit qu'il avait l'intention de tuer le premier ministre qu'il rencontrerait. Les détails sont encore très incomplets.

Le pistolet avec lequel il a tiré sur Depretis, a été saisi par le policeman qui a désarmé Moccaleso. Il est chargé de deux balles.

Moccaleso a été interrogé par le juge d'instruction. Il a déclaré qu'il avait tiré sur Depretis parce qu'il le considérait comme l'ennemi de son pays. Il a ajouté qu'il n'avait pas l'intention de le tuer, mais seulement de le blesser.

Depretis a été légèrement blessé à la main droite. Il a été pansé par le docteur Bruno, qui a déclaré que la blessure n'était pas dangereuse.

Moccaleso a été conduit à la prison.

La magistrature en France.

En prenant pour thème de la mercuriale de rentrée "l'indépendance des magistrats vis-à-vis du pouvoir," l'honorable avocat général à la cour d'appel de Paris, M. Bouchez, a montré que la question si importante d'une réforme judiciaire n'impose tout autant à l'attention des membres les plus distingués de la magistrature qu'à celle des Chambres et de la presse. Cette question est depuis longtemps à l'ordre du jour. Les esprits les plus libéraux, les plus attachés à la tradition, les moins inclinés aux innovations irréfléchies se sont accordés à reconnaître la nécessité d'une réforme dans notre organisation judiciaire. L'organisation actuelle, qui date du premier empire, c'est-à-dire d'une époque où l'adaptation des pouvoirs n'était qu'à l'état de théorie formelle, n'est plus en harmonie avec nos institutions, avec nos mœurs et surtout avec l'ensemble des idées qui tendent à prévaloir touchant l'administration de la justice.

Il est temps, en outre, de mettre un terme à l'influence qu'à celle de sa conscience juridique et obéir à des mobiles étrangers aux considérations de droit et d'équité qui doivent être l'unique raison d'être de ses décisions. Il n'est pas admissible qu'un magistrat soit soupçonné d'avoir en même temps en vue, dans un jugement, des désirs déclarés ou dissimulés de pouvoir, pour qu'une clameur universelle s'élève. L'opinion publique est, sur ce point, infaillible, et c'est, on peut le dire, sur elle que repose la force du pouvoir. Jamais on n'acceptera en France ni une magistrature asservie, et les efforts du premier et du second empire pour maintenir les magistrats sous la dépendance du pouvoir ont été une des plus légitimes causes du discrédit dont est frappée la compétence publique contre le régime impérial.

Ce régime s'est survécu à lui-même en ce qui concerne l'organisation judiciaire. Les règles qui président à la nomination et à l'avancement des magistrats sont les mêmes que celles qui gouvernent les préfets, et on sait combien ces règles sont favorables à l'intervention arbitraire du pouvoir dans l'administration de la justice. Dès qu'il s'agit d'une action judiciaire qui intéresse, à un titre quelconque, les détenteurs du pouvoir, l'indépendance que la question de son avancement reste toujours à la discrétion du ministre. Un jugement désagréable au pouvoir peut donner tout avancement aux magistrats qui l'ont rendu, et, par contre, un jugement agréable peut recevoir une brillante récompense dans un avancement anticipé. Certainement les choses ne se passent plus ainsi actuellement.

Le progrès de l'opinion des procès politiques, la moralité plus grande d'un pouvoir toujours soumis au contrôle attentif du Parlement et de la presse ont pour ainsi dire fait disparaître les abus de l'arbitraire ministériel en ce qui touche l'avancement des magistrats. Mais cet arbitraire n'en subsiste pas moins, et il constitue une constante menace pour l'indépendance du magistrat. Il permet, du moins, que cet indépendance soit mise en doute, et c'est là ce qui ne saurait être assez souvent répété. Le juge qui a le sentiment de la dignité de son caractère et de l'importance de son rôle social ne doit pas se contenter d'être indépendant, il doit encore paraître l'être. Il doit, pour cela, se mettre au-dessus de toute suspicion, et, pour cela, il faut que la loi ne lui laisse pas la possibilité de faire dépendre son avancement de la faveur du pouvoir.

Ce qui est vrai de la magistrature assise est vrai aussi de la magistrature debout. Le ministère public, qui est la partie essentielle de la magistrature, est, en effet, dans la dépendance absolue du pouvoir. Il est, en quelque sorte, son bras séculier. Il est, par conséquent, dans la nécessité de faire, dans les affaires politiques, ce que le pouvoir veut qu'il fasse. Il est, par conséquent, dans la nécessité de faire, dans les affaires politiques, ce que le pouvoir veut qu'il fasse. Il est, par conséquent, dans la nécessité de faire, dans les affaires politiques, ce que le pouvoir veut qu'il fasse.

DEPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.